

1. Introduction et qu'est-ce une donnée à caractère personnel

La Ville de Tournai veille sur vos données à caractère personnel.

Depuis le 25 mai 2018, le Règlement Général sur la Protection des Données (à caractère personnel), le RGPD, est d'application.

Ce règlement n'est pas une nouveauté en matière de protection des données mais s'inscrit dans la continuité de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée.

Le RGPD met l'accent sur la transparence et sur le contrôle des citoyens sur le traitement de leurs données à caractère personnel.

Qu'est-ce qu'une donnée personnelle : Toute information relative à une personne physique qui peut être identifiée directement ou indirectement (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, ...).